

**CULTURE :**  
une FICHE pour  
l'essentiel

Le secteur culturel est régulièrement exposé à une double remise en question de son utilité - économique et sociale. L'économie sociale et solidaire (ESS) fournit des outils pour penser des modes d'échanges entre les individus où l'efficacité économique est au service de l'humain.

Une grande partie des structures culturelles développent des activités non-lucratives ou dont la lucrativité est limitée. De plus, les communes sont les premiers partenaires publics des acteurs culturels.

Ils sont des acteurs économiques et des créateurs d'espaces de partage entre les citoyen·nes à une échelle locale.

Cette fiche est un point de départ pour penser le rapprochement entre le champ culturel et celui de l'ESS afin de permettre une meilleure collaboration entre les structures et la collectivité et ainsi enrichir la construction collective des politiques culturelles territoriales.

*les liens  
entre  
la culture  
et l'ess*

avril 2024



Menant souvent de front mandat électoral et activité professionnelle, les élu·es manquent de temps pour s'informer et se former afin de mieux saisir les enjeux et les particularités du secteur culturel. Trois agences régionales, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, ARTIS en Bourgogne-Franche-Comté, L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et avec la complicité de la FNCC, ont conçu ces fiches synthétiques à l'intention des élu·es. Informatives, méthodologiques et synthétiques, elles renvoient à de la ressource complémentaire et sont accessibles sur les sites internet de chacun des partenaires.

Réalisée par

L'A.  
AGENCE  
CULTURELLE  
NOUVELLE-AQUITAINE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
SPECTACLE  
VIVANT

ARTIS  
en Bourgogne-Franche-Comté

En partenariat avec

AMRF  
ASSOCIATION DES MAIRES  
RURAUX DE FRANCE

# ESS : DE QUOI PARLE-T-ON ?

## ÉLÉMENTS D'HISTOIRE : L'ÉCONOMIE SOCIALE ET L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Nous parlons d'économie sociale pour évoquer les premières coopératives, associations ouvrières et sociétés de secours mutuel qui ont été créées à partir du XIXe siècle. Ces démarches ont émergé d'une situation de précarité. Les individus se sont organisés en collectif dans le but de sécuriser un outil de production au cœur d'un village ou d'améliorer leurs conditions de travail au sein d'une usine par exemple.

L'économie solidaire se développe à la fin du XXe siècle dans un contexte de chômage de masse et de montée des exclusions. Elle a pour objectif la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens au niveau local comme global. Des activités alternatives voient le jour comme le commerce équitable, l'agriculture biologique, l'échange en circuit court du producteur au consommateur, etc.

Les partisan-es de l'économie sociale et de l'économie solidaire entendent s'appuyer sur ces activités alternatives pour négocier de nouvelles politiques publiques davantage en phase avec les valeurs d'échanges solidaires où les intérêts individuels et collectifs des personnes s'articulent.

## RECONNAISSANCE DE L'ESS

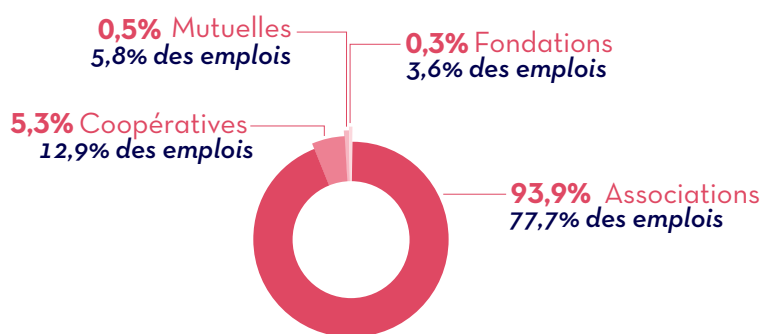
Au niveau national, la Loi n°2014-856 relative à l'économie sociale et solidaire est adoptée en juillet 2014. Elle reconnaît officiellement l'ESS comme un ensemble réunissant « l'économie sociale », « l'économie solidaire » et « l'entrepreneuriat social ».

Elle définit le périmètre de l'ESS selon des statuts juridiques (voir plus loin) et un triptyque de principes qui fondent l'appartenance des structures à l'ESS :

- la poursuite d'un but social par l'activité ;
- la mise en place d'une gouvernance démocratique et participative ;
- l'encadrement de la lucrativité (réinjecter le bénéfice dans le projet).

Ces éléments sont détaillés dans l'article 1 de la loi : [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)

## STATUTS JURIDIQUES DES ORGANISATIONS DE L'ESS



+ certaines sociétés commerciales agréées « entreprise solidaire d'utilité sociale », ESUS (L'article 2 de la Loi définit l'utilité sociale au sens du droit français et l'article 11 apporte des précisions sur l'agrément ESUS).

**Glossaire : Société coopérative et participative (SCOP) et Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)**

Source : Observatoire national de l'ESS - ESS France (2020) Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire. 5e éd. (données INSEE - Clap, 2015).

## CULTURE ET ESS : REPÈRES ÉCONOMIQUES



**47 milliards d'euros** (soit 2,3% de la richesse produite) = poids économique direct du secteur culturel, en France, en 2018.



**670 000 personnes travaillent dans le secteur culturel**, en France, en 2017 (soit 2,5% de la population active) réparties dans près de 80 000 établissements employeurs.



L'ESS représente **10,3% de l'emploi en France** (2,6 millions de salarié-es et 206 000 établissements employeurs) en 2016.



**Parmi les établissements culturels employeurs 1/3 font partie de l'ESS** (soit 26 100 structures) en 2016.



**98% des établissements employeurs du secteur culturel relevant de l'ESS sont des associations** en 2016.

Source données 1 & 2 : Turner, Laure (2020) *Le poids économique direct de la culture en 2018*. DEPS, ministère de la Culture (données 2017 et 2018) ;

Source données 3, 4 & 5 : L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine - Données INSEE DADS 2016, ensemble des postes au 31/12

## DÉFIS D'AVENIR ET LEVIERS POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE

L'ESS est une économie formalisée par la loi de 2014 mais c'est surtout un mode d'entrepreneuriat qui résonne avec les façons qu'ont de nombreux acteurs culturels de prendre des initiatives aujourd'hui.

Néanmoins, il convient ici de rappeler que tous les acteurs ne revendiquent pas une appartenance explicite et institutionnelle à l'ESS.

Ainsi, l'enjeu n'est pas tant de savoir qui fait partie de l'ESS ou qui n'en fait pas partie mais plutôt de savoir comment la compréhension des modes de fonctionnement issus du champ de l'ESS peut aider à enrichir les modalités de l'action publique en matière culturelle.

## ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES AU CROISEMENT DU CHAMP CULTUREL ET DE L'ESS

- **Démocratie** : favoriser par des actions culturelles l'accessibilité de tou-ttes à la création et aux pratiques artistiques. C'est l'objectif des acteurs culturels de l'ESS qui mettent en œuvre de façon tangible la défense des droits culturels des personnes (cf. fiche sur Les droits culturels des personnes).
- **Développement local** : créer des emplois durables, de qualité et non-délocalisables. C'est un atout de valorisation d'un écosystème local (biodiversité, patrimoine, savoir-faire, hospitalité etc.) et de territorialisation de la valeur ajoutée produite.
- **Hybridation des ressources** : rechercher de la mixité de ressources financières entre fonds propres, mécénat, aides publiques, ressources non-monétaires etc.
- **Transversalité** : penser la construction d'une politique culturelle en lien avec les problématiques écologiques, sanitaires, éducatives etc. est la meilleure façon de répondre le plus justement possible aux besoins économiques, sociaux et environnementaux des personnes.
- **Mutualisation et coopération** : encourager la création de lieux d'hébergement mutualisés, mettre à disposition du foncier ou encore faciliter des démarches d'occupation transitoire d'espaces. Ces pratiques sont répandues dans le secteur culturel afin de stabiliser l'activité, l'emploi et par choix de faire passer le bien commun avant la recherche de l'enrichissement personnel.

## ALTERNATIVES

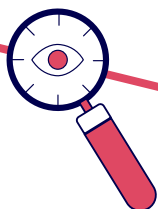
D'autres statuts que l'association existent, modifiant parfois la collaboration entre les acteurs et la collectivité pour le mieux. Une collectivité peut être partenaire d'un groupement d'employeurs (GE), d'une coopérative d'activité et d'emploi (CAE), d'un pôle territorial de coopération économique (PTCE). Elle peut aussi intégrer une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Elle sera alors associée au capital de la coopérative aux côtés d'acteurs multiples : autres collectivités, entrepreneur-euses, client-es et salarié-es, bénévoles. En résumé, que ce soit sous des formes classiques ou inhabituelles, les opportunités de co-construction des politiques culturelles de demain sont multiples.

## Accompagnement par le dispositif local d'accompagnement (DLA)

Le DLA est un organisme indépendant, missionné dans chaque département pour venir en appui aux projets des structures volontaires, par le biais d'un accompagnement dans le temps. L'association Opale anime le centre de ressources Culture des DLA à l'échelle nationale en partenariat avec l'UFISC et la COFAC pour la co-construction des actions.

En savoir plus : [opale.asso.fr](http://opale.asso.fr)

POUR  
ALLER  
PLUS  
LOIN



Outre la coordination du DLA, Opale a développé ce travail à destination des directions des affaires culturelles de collectivités : [opale.asso.fr](http://opale.asso.fr)

**Le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES)** réunit plus de 130 collectivités qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale. Voir le kit "municipales" : [rtes.fr](http://rtes.fr)

L'Avise entend développer un écosystème favorable aux acteurs de l'ESS et de l'innovation sociale. Voir son dossier ESS & Culture : [avise.org](http://avise.org)

Ainsi que son kit de sensibilisation à l'ESS : [avise.org](http://avise.org)

L'étude **Rapprocher la culture et l'économie sociale et solidaire**. Menée par Bernard Latarjet en partenariat avec le Labo de L'ESS en 2017. Il s'agit d'un travail important à l'échelle nationale qui éclaire les liens entre le champ culturel et l'ESS. Lire l'étude : [lelabo-ess.org](http://lelabo-ess.org)

### Autres acteurs pertinents sur la thématique Culture & ESS

La chambre française de l'ESS : ESS France : [ess-france.org](http://ess-france.org)

France Active qui accompagne et finance les entreprises de l'ESS : [franceactive.org](http://franceactive.org)

L'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (UFISC) : [ufisc.org](http://ufisc.org)

La Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication (COFAC) : [cofac.asso.fr](http://cofac.asso.fr)

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, ARTIS et L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine sont également des acteurs ressources sur cette thématique croisée Culture et ESS.



### RÉDACTION

L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine



### TROUVEZ LA COLLECTION COMPLÈTE SUR LES SITES DES AGENCES

[la-nouvelleaquitaine.fr](http://la-nouvelleaquitaine.fr)

[auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr](http://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr)

[artis-bfc.fr](http://artis-bfc.fr)